



## COMPTE-RENDU DU CHSCT du 17/11/2020

M BIANCHINI notre nouveau directeur est enfin arrivé !

En tant que président du CHS, il se dit attentif à la santé, à la sécurité et au bien-être des agents.

Nous jugerons sur les faits et actes à venir, mais connaissant le mode de recrutement de notre directeur, il est permis de penser qu'il sera surtout attentif au bon déroulement de la mise en place du NRP.

### **Approbation des PV du 10/09/2020 :**

Approbation des membres de la CGT.

### **Point sur la situation sanitaire :**

En Dordogne 8 cas avérés de malade du Covid à ce jour.

Les nouvelles directives de la circulaire du 10/11/2020 sont moins favorables aux agents vulnérables.

Il y a 3 options possibles : le télétravail qui est à privilégier, le présentiel avec les règles sanitaires strictes pour les agents ne pouvant télétravailler (bureau isolé par exemple) et la position en ASA en dernier recours alors que l'ASA était plutôt la règle lors du premier confinement.

Rappel : c'est à l'agent de faire reconnaître sa vulnérabilité auprès de son médecin traitant pour ensuite le signaler auprès du médecin de prévention.

Actuellement 40 personnes déclarées vulnérables sont en télétravail et 7 en ASA, faute de possibilité de télétravail.

En Dordogne nous restons sur une ligne plus protectrice.

Le président confirme que ce qui prime, c'est avant tout la protection des agents.

### **Point sur l'accueil du public :**

L'ouverture au public se fait par décision préfectorale.

Nous sommes en attente d'une circulaire qui pourrait pérenniser l'ouverture des services le matin seulement avec accueil sur rendez-vous l'après midi.

Le président se dit plutôt favorable à l'accueil physique, mais plus « protéiforme » avec une offre améliorée plus personnalisée : par téléphone, mails, rendez-vous et via le net.

### **Point sur le télétravail :**

Nous voulons savoir :

Qui est responsable des conditions de travail et de la santé du télétravailleur ?

M Deshayes-Surcin répond, dans un premier temps, que ce n'est pas l'employeur, puisqu'il ne peut pas intervenir au domicile du télétravailleur.

Suite aux protestations de vos élus, il nous confirmera que c'est bien l'employeur qui est responsable.

Nous avons posé la question sur la possibilité d'emporter du matériel comme des fauteuils pour des télétravailleurs mal équipés chez eux.

La réponse est oui : il faudra en faire la demande notamment pour les collègues qui en sont déjà dotés dans leur service.

Il y a actuellement 96 télétravailleurs dont la moitié à 5 jours.

Concernant le télétravail : l'objectif de la DG est d'arriver à 40 % d'ici fin 2020 pour au final atteindre 70 % fin 2021.

Concernant le caractère obligatoire du télétravail, il nous a été précisé qu'il n'y a aucune obligation sauf pour les personnes à risque qui y sont par défaut. S'ils ne le souhaitent pas, ils sont en présentiel avec de règles sanitaires renforcées comme un bureau isolé par exemple. Si aucune de ces deux options ne sont possibles, ils se retrouvent en ASA. Il y a une forte incitation pour les agents dotés d'un portable puisque désormais toutes les missions deviennent prioritaires.

Une organisation avec le chef de service est à privilégier, notamment en ce qui concerne la quotité de télétravail.

Après la pandémie, le caractère incitatif de cette mesure disparaîtra, mais en fait tout sera prêt pour une banalisation de ce mode de travail !

La direction, a cette fois, formalisé l'emport des documents et précise que les agents ne seront pas responsables en cas de leur perte ou détérioration,

### **Gestion des agents Berkani :**

Il y a des difficultés dans les échanges entre les Berkani de la cité et le service BIL.

La direction a reconnu que le cahier de liaison n'est pas examiné par le service BIL et que celui-ci ne devait pas servir à régler les conflits entre les agents. Il est rappelé les obligations des uns et des autres (agents d'entretien et agents administratifs) en matière de nettoyage en cette période de pandémie : par exemple, des lingettes sont mises à disposition des agents administratifs pour désinfecter eux-mêmes les poignées de porte ...

La CGT demande qu'une information soit faite à destination des collègues, afin que ceux-ci respectent les agents Berkani qui font de leur mieux avec les contraintes en cette période de pandémie.

La direction a acté l'accès à des formations professionnelles pour les agents Berkani.

### **Propositions d'actions :**

Achat de masques transparents pour les malentendants et masques chirurgicaux notamment pour les agents de l'hospitalière.

Remplacement des BAES (Bornes de sorties de secours).

### **Questions diverses :**

Ces dernières ont été écourtées, car l'heure du déjeuner approchait à grands pas.

Vos représentants au CHSCT

Christophe GRAPOTTE    Isabelle FARNIER    Philippe GORY

Dominique FABRY    Marie-Christine ROUQUETTE